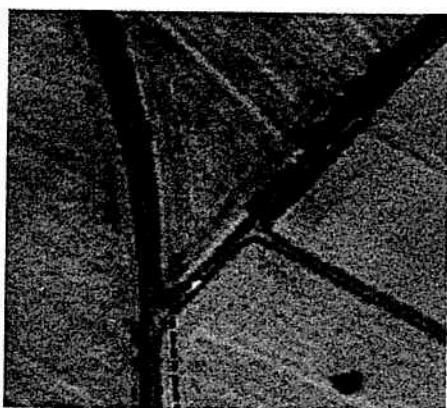


Le village du Moulin de la Lande



que nous habitons est partagé entre les communes de Mésanger et de Pouillé-les-coteaux par le chemin communal sur lequel vous avez placé le trait rose correspondant à une route de desserte de la partie sud du village, enclavée par la fermeture du chemin qui nous permet d'accéder à la RD923. Le trait en pointillé correspond à un projet de route desservant le village et permettant d'accéder au rond-point de Loire. Nous demandons bien entendu que cette route soit réalisée.

Par contre rien n'est prévu pour desservir les quatre maisons de notre village situées sur la commune de Pouillé-les-coteaux, qui verraient alors leur distance au bourg passer de 1,5km à plus de 3km, avec en outre un virage à droite très serré. Cette desserte n'avait pas non plus été prévue lors des aménagements antérieurs du RD923, car la portion de route allant de la limite de la commune de Mésanger jusqu'au carrefour avec le RD18 n'a jamais été incluse en totalité. D'ailleurs les plans actuels ne prennent pas en compte les terres agricoles au nord de la limite Pouillé-les-coteaux-Mésanger, sur lesquelles il faudrait prendre pour relier le chemin communal en limite des deux communes au RD18 (voir le plan ci-dessus pour le chemin demandé)



Nous demandons donc que non seulement la route de desserte soit réalisée vers le sud, mais aussi qu'une route de desserte soit réalisée vers le nord, en limite des deux parcelles de couleur différente sur l'image ci-dessous,



juste à la limite de la propriété dite Sainte-Marie, qui est aussi la limite de la zone U de Pouillé-les-coteaux dont nous faisons partie, et de la propriété sur laquelle est sise le garage situé à côté du rond-point RD923. Cette route sera nécessaire, de toute manière, pour la desserte des cars scolaires en direction d'Ancenis si vous ne voulez pas maintenir les chemins piétonniers existants et mal entretenus, dangereux aux abords d'une route LAT1.

Par ailleurs nous ne savons pas quelle est l'intention des aménageurs concernant la haie que nous avons en bordure de route (notre propriété est la dernière vers le nord dans le village du Moulin de la Lande, à l'Ouest de la RD923). S'il y a nécessité d'élargir et de détruire cette haie, qu'est-ce qui est proposé pour nous protéger du vent d'est et du bruit ?

Nous souhaitons aussi vivement que le passage piéton actuel, qui nous permet de nous rendre au bourg de Pouillé-les-coteaux, soit maintenu.

Enfin nous vous rappelons que, dans le projet initial du tronçon déjà réalisé et comportant les deux ronds-points de Sainte-Anne et de la Régésie, des haies brise-vent étaient prévues qui n'ont été réalisées que devant le village de la maison neuve. Le département a-t-il l'intention de réparer cet oubli ?